

SOLIDARITÉS

ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction
de l'observation de la solidarité

Bureau des établissements sociaux,
de l'action sociale locale et des professions

Circulaire DREES/ESPAS n° 2008-310 du 13 octobre 2008 relative à la réalisation de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes en difficulté sociale en 2008 (ES 2008)

NOR : SJSE0831083C

Date d'application : 19 janvier 2009.

Résumé : modalités de réalisation de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes en difficulté sociale.

Mots clés : enquête, enfants, adultes, hébergement, difficulté sociale, enfance, protection, établissements, services, organismes, activité, personnel, clientèle.

Texte de référence : arrêté du 8 janvier 1993 modifié relatif au traitement informatisé d'une enquête statistique périodique sur la clientèle des établissements sociaux.

Annexe : Le champ de l'enquête ES 2008.

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique à Mesdames et Messieurs les préfets de région, directions régionales des affaires sanitaires et sociales, direction de la solidarité et de la santé de Corse et de la Corse-du-Sud ; Messieurs les préfets de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane (direction de la santé et du développement social [pour exécution]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département, directions départementales des affaires sanitaires et sociales (pour information).

L'enquête auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes en difficulté sociale (ES 2008) a pour but d'une part d'étudier l'organisation, l'activité et le personnel de l'ensemble des structures, d'autre part de connaître les caractéristiques de la clientèle accueillie ou suivie (âge, scolarisation ou activité, modalités d'hébergement...). Elle sera ainsi susceptible d'apporter de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements et services.

Le champ et le contenu de l'enquête ES 2008

L'enquête ES 2008 porte sur l'exercice 2008 et concerne les établissements qui accueillent des personnes en difficulté.

Cette nouvelle édition reprend pour ce qui concerne l'accueil des adultes et des familles :

- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- les établissements d'accueil mère-enfant,
- les centres provisoires d'hébergement (CPH) ;
- les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- les autres centres d'accueil ;
- les maisons-relais et les résidences d'accueil ;
- les organismes conventionnés au titre de l'aide au logement temporaire (ALT) auxquels s'ajoutent les résidences sociales.

Pour ce qui concerne l'accueil des enfants et adolescents, le champ de l'enquête porte sur :

- les foyers de l'enfance ;
- les pouponnières à caractère social ;
- les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ;
- les villages d'enfants,
- les lieux de vie ;
- les services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services d'action éducative à domicile (AED) ;
- les clubs et équipes de prévention spécialisée.

En outre, l'enquête ES 2008 comporte comme dans l'édition 2004, un volet supplémentaire relatif à la clientèle des sections d'hébergement d'urgence qui se définissent par une prise en charge immédiate de toute personne et pour une durée limitée (quinze jours au maximum).

Cette démarche a pour but de recueillir, pour une nuit déterminée (du 3 au 4 février 2009) quelques informations spécifiques sur le profil des personnes hébergées d'une part et d'apporter d'autre part un éclairage particulier sur leurs difficultés notamment en termes de logement et d'hébergement.

La collecte et l'exploitation

L'enquête ES 2008 concerne près de 7 200 structures ; elle est exhaustive dans la description des structures, de leur activité, du personnel en fonction et de la clientèle accueillie.

Toutefois, le volet « hébergement d'urgence » sera exclusivement adressé aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Il convient de préciser que les rubriques prévues pour décrire ces différents volets sont renseignées par les gestionnaires des établissements, services ou organismes. Le personnel et la clientèle ne sont donc pas interrogés directement.

Il sera nécessaire de rappeler à l'ensemble des gestionnaires l'intérêt et les objectifs de cette enquête afin d'optimiser la qualité des retours de questionnaires.

Leur participation active à cette enquête est indispensable à son bon déroulement et à la production de données et d'analyses fiables.

L'envoi des questionnaires aux structures sera effectué par les soins de la DREES.

La collecte, le contrôle et la validation des informations seront assurés par les services statistiques des DRASS, des DSS et des DSDS. Ceux-ci procéderont au contrôle des informations collectées, aux relances des établissements, services ou organismes n'ayant pas répondu et corrigeront les éventuelles anomalies constatées. Ces contrôles et corrections seront effectués dès réception des questionnaires, avant leur envoi en saisie.

Les questionnaires contrôlés seront adressés à la SARL Senonches TDI – route de Fontaine-Simon – 28250 Senonches (tél. : 02 37 37 86 81) qui prendra en charge l'opération de saisie.

Les services statistiques adresseront à la DREES des bilans de collecte réguliers et, *in fine*, procéderont à une estimation de la capacité d'accueil des structures non répondantes et à la validation de celle des structures répondantes.

Un échantillon de 2 000 structures environ, représentatif au niveau national, sera traité en priorité.

Les premiers résultats nationaux, très attendus, seront en effet diffusés par la DREES à partir de l'exploitation de cet échantillon. Il est donc de toute première importance que la collecte, la saisie et la validation des informations les concernant soient terminées au début du mois de septembre 2009.

La saisie et le contrôle des données de l'enquête ES 2008 débutera au mois de mars 2009 pour se terminer, pour l'ensemble des établissements, vers la fin du mois d'octobre 2009.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée par la DREES au niveau national et par les DRASS au niveau de leur région.

Les premiers résultats basés sur l'exploitation des résultats de l'échantillon national sont prévus à la fin de l'année 2009.

Je compte sur votre coopération pour assurer le respect de ces échéances et la réussite de cette opération essentielle, de laquelle dépend l'actualisation des informations et analyses disponibles sur l'accueil des personnes en difficulté sociale.

Pour les ministres et par délégation :
*La directrice de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques,*
A.-M. BROCAS

ANNEXE

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE ES 2008

L'enquête ES 2008 auprès des établissements et services en faveur des personnes en difficulté sociale est lancée au début de l'année 2009 sur l'exercice 2008 et couvre deux catégories de population :

| POPULATION | CATÉGORIE DE STRUCTURES | CODE FINESS |
|------------|---|----------------|
| Adultes | Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) | 214 |
| | Établissements d'accueil mère-enfant | 166 |
| | Centres provisoires d'hébergement (CPH) | 442 |
| | Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) | 443 |
| | Autres centres d'accueil | 219 |
| | Maisons-relais et résidences-accueil | non répertorié |
| | Organismes conventionnés au titre de l'aide au logement temporaire (ALT) | non répertorié |
| | Résidences sociales | non répertorié |
| Enfants | Foyers de l'enfance | 175 |
| | Pouponnières à caractère social | 172 |
| | Maisons d'enfants à caractère social (MECS) | 177 |
| | Villages d'enfants | 176 |
| | Lieux de vie | 462 |
| | Clubs et équipes de prévention spécialisée | 286 |
| | Services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et services d'action éducative à domicile (AED) | 295 |
| | | |

Les libellés, les définitions ainsi que la codification FINESS de ces structures sont conformes aux nomenclatures nationales :

- arrêtés de création et de modifications des nomenclatures relatives aux établissements et aux unités de production des établissements sanitaires et sociaux et des prestations qui y sont servies, dont les deux derniers en date du 2 novembre 1999 et du 22 février 2000 ;
- circulaire DREES/DMSI n° 2003-211 du 30 avril 2003 relative aux modifications des nomenclatures utilisées dans le répertoire FINESS ;
- circulaire DREES/DMSI n° 2003-442 du 15 septembre 2003 relative aux modifications des nomenclatures utilisées dans le répertoire FINESS ;
- circulaire DREES/DMSI n° 2005-330 du 13 juillet 2005 relative aux modifications des nomenclatures utilisées dans le répertoire FINESS.